

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VAL-DES-SOURCES

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Ville de Val-des-Sources tenue ce **5e jour du mois de juillet 2021**, à la Salle du Conseil, à compter de 18 h 30. Sont présents :

- monsieur le maire Hugues Grimard
- monsieur Jean-Philippe Bachand, conseiller au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire.

Sont également présents :

- monsieur Georges-André Gagné, directeur général
- maître Marie-Christine Fraser, greffière

Il est donc procédé comme suit :

2021-227

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2021-228

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

DEMANDE DES CONTRIBUABLES

Un citoyen se questionne sur le projet de revitalisation du site Jeffrey ainsi que sur l'état du lac des Trois-Lacs.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT - 2021-XXX RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 480 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 480 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN

Le conseiller Pierre Benoit donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, il proposera ou fera proposer un Règlement décrétant une dépense de 480 000 \$ et un emprunt de 480 000 \$ pour l'acquisition d'un terrain. Une copie du projet de règlement est déposée séance tenante.

2021-229

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE AVEC SOMUM SOLUTION INC

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources renouvelle la licence annuelle du logiciel du logiciel Somum au montant de 6 110,09 \$, ce montant incluant les taxes.

Adoptée

Monsieur le Maire et le conseiller Alain Roy dénoncent leur intérêt comme membre du Conseil d'administration de la Corporation de Développement socioéconomique de Val-des-Sources

2021-230

AVANCE DE FONDS TEMPORAIRE À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE D'ASBESTOS

CONSIDÉRANT que la Corporation de Développement socioéconomique d'Asbestos, propriétaire de la Carrière où s'approvisionne la Ville de Val-des-Sources, et des travaux de concassage pour l'année 2021 ont été effectués ;

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement effectue des ventes de pierre auprès de différentes entreprises et qu'il y a toujours un délai de paiement minimum de 30 jours;

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement socioéconomique d'Asbestos a reçu des factures de la compagnie Excavation Steve Leblanc pour un total de 245 784.48\$ taxes incluses et que la Corporation ne peut régler la totalité de cette facture;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun pour la Ville de Val-des-Sources d'avancer temporairement un montant de 175 000\$ pour régler les factures liées au concassage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources effectue une avance de fonds temporaire de 175 000 \$ à la Corporation de développement socioéconomique d'Asbestos inc. pour qu'elle puisse payer le solde de la facture des travaux de concassage.

QUE cette avance de fonds devra être remboursée au plus tard le 10 août 2021

Adoptée

2021-231

PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AU LOGEMENT : CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT qu'une importante crise du logement subsiste actuellement sur le territoire de la Ville de Val-des-Sources causant une pénurie de logements abordables;

CONSIDÉRANT l'urgence et la nécessité d'agir rapidement afin de répondre aux besoins et d'offrir des logements abordables à la population de la région;

CONSIDÉRANT le Programme de subvention d'urgence de supplément au loyer offert par la Société d'habitation du Québec, qui est mis en œuvre par la SADC des Sources;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

DE PERMETTRE à la SADC des Sources de procéder à l'octroi d'unités dans le cadre du Programme de subvention d'urgence de supplément au loyer, et ce, pour la période du 1er juin au 31 août 2021;

DE S'ENGAGER à supporter dix pour cent (10 %) des coûts de subvention et de gestion du Programme de subvention d'urgence de supplément au loyer;

DE DÉSIGNER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et la greffière ou, comme personnes dûment autorisées à représenter la Ville de Val-des-Sources pour signer tous documents nécessaires pour la mise en œuvre du Programme.

Adoptée

2021-232

EMBAUCHE DE MADAME MARIE-ÈVE CAMIRÉ AU POSTE DE CHARGÉE DE COMMUNICATION (REPLACEMENT D'UN CONGÉ DE MATERNITÉ)

La Ville de Val-des-Sources ayant été en appel de candidatures afin de combler un poste de chargé des communications (remplacement d'un congé de maternité);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

QUE madame Marie-Ève Camiré soit engagée à titre de chargée des communications (remplacement d'un congé de maternité) et ce à partir du 28 juin 2021 au 22 avril 2022 au taux horaire du 1er échelon de la classe 1 en vigueur à la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Val-des-Sources.

Adoptée

2021-233

AUTORISATION DE PAIEMENT TECHOREM

CONSIDÉRANT le projet de réhabilitation environnementale du site St-Luc et du Roi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos autorise le paiement de 180 686,91\$ à Technorem inc., représentant le premier paiement dans le projet de réhabilitation environnementale du site St-Luc et du Roi.

Adoptée

2021-234

CHANGEMENT DE LA RÉSOLUTION 2021-040

CONSIDÉRANT la demande de madame Mélanie Bergeron et monsieur David Girouard concernant l'acquisition d'un terrain sur la rue des Vétérans;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Val-des-Sources a adopté la résolution 2021-040 et qu'elle doit corriger le prix de la transaction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources vende à madame Mélanie Bergeron et monsieur David Girouard le lot 6 188 532, cadastre du Québec circonscription foncière de Richmond pour un montant 7 900 \$ pour un terrain d'une superficie d'environ 32 149 pieds carré tel qu'il appert au plan suivant:



QUE la vente soit conditionnelle aux conditions suivantes:

- Maintenir une bande boisée de 10 mètres en tout temps en bordure de terrain (marge de recul latérale) et à l'arrière (marge de recul arrière);
- Construire une résidence unifamiliale d'une valeur au rôle d'évaluation d'au moins 225 000 \$ terminée au plus tard 24 mois suivant la transaction;

- À défaut de respecter cette dernière clause, ou dans le cas où les acheteurs désireraient vendre le terrain, la Ville de Val-des-Sources aura priorité, après un préavis de 60 jours, pour racheter le terrain et les immeubles dessus et ce pour un montant équivalent à 75 % du prix d'achat du terrain moins les frais professionnels pour la transaction ;

QUE tous les frais de la transaction soient à la charge des acheteurs;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents relatifs à la vente pour et au nom de la Ville de Val-des-Sources.

QUE cette promesse de vente est valide jusqu'au 1^{er} septembre 2021.

Adoptée

2021-235

CHANGEMENT À LA RÉOLUTION 2021-041

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Val-des-Sources désire acquérir le terrain portant le numéro de lot 3 171 730 situé à proximité du boulevard Simoneau;

CONSIDÉRANT QUE le terrain visé par la Ville de Val-des-Sources appartient à Pierrette Bergeron;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Val-des-Sources a adopté la résolution 2021-041 et qu'elle doit corriger le prix de la transaction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-de-Sources achète auprès de madame Pierrette Bergeron pour un montant de 1 \$ le terrain portant le numéro 3 171 730 tel que montré au plan en annexe :



Adoptée

2021-236

EMBAUCHE ET PERMANENCE DE MATTIEU ROY AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT l'embauche de Matthieu Roy au poste d'aide préposé aux infrastructures d'égout et d'aqueduc le 11 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que tout nouvel employé de la division Travaux publics est assujéti à une période de probation de 845 heures;

CONSIDÉRANT l'évaluation favorable de son supérieur immédiat et sur sa recommandation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

QUE monsieur Matthieu Roy obtienne le statut d'employé permanent en date du 11 juillet 2021 à la Ville de Val-des-Sources, et ce , au salaire et aux conditions prévues à la convention collective en vigueur à la Ville de Val-des-Sources.

Adoptée

2021-237

PERMANENCE DE CHRISTOPHE BOUCHER AU POSTE D'OPÉRATEUR DE MACHINERIES LOURDES

CONSIDÉRANT QUE monsieur Christophe Boucher est à l'emploi de la Ville de Val-des-Sources au poste d'opérateur de machinerie lourde et ce depuis le 11 septembre 2017 comme employé occasionnel;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un poste temps plein d'opérateur de machineries lourdes ;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive du Directeur des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources confirme la permanence de Christophe Boucher au poste d'opérateur de machineries lourdes en date du 4 janvier 2021.

Adoptée

2021-238

POLITIQUE SALARIALE DES ÉTUDIANTS EN LOISIRS

CONSIDÉRANT que la convention collective des employés de la Ville d'Asbestos établis une échelle salarial pour le personnel étudiant;

CONSIDÉRANT que certains employés du service Loisirs, Culture et Vie communautaire ne sont pas couverts par la Convention collective des employés de la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'établir une politique salariale pour les étudiants non couvert par la convention collective harmonisé avec les conditions contenues dans la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'aucune formation n'est requise pour occuper les postes relatifs aux camps de jour et aux infrastructures mais que les postes en piscine, des formations sont obligatoires pour occuper ces postes et devraient être reconnues au niveau salarial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la politique salariale déposée par le directeur du service des Loisirs, culture et vie communautaire soit adoptée pour le personnel étudiant non couvert par la convention collective en vigueur.

Adoptée

RAPPORT D'ÉMISSION DES PERMIS POUR LE MOIS DE JUIN 2021

	Nombre de permis	Valeur déclarée	Cumulatif
Janvier	8	1 031 400\$	1 031 400\$
Février	9	143 784\$	1 175 184\$
Mars	30	390 596\$	1 565 788\$
Avril	52	3 542 311\$	5 105 099\$
Mai	44	1 357 774\$	6 462 873\$
Juin	42	2 164 700\$	8 627 573\$

2021-239

ÉCOCENTRE MURIELLE LALLIER

CONSIDÉRANT que Murielle Lallier a occupé le rôle de directrice du Centre de Récupération Richmond Wolfe pendant 15 ans, soit de 1985 à 2000;

CONSIDÉRANT qu'elle a ainsi contribué à faire connaître le recyclage, mais a également donné une vocation sociale à ce centre de tri qui employait entre autres des gens en réinsertion sociale et en travaux communautaires;

CONSIDÉRANT que madame Lallier a aussi pendant de nombreuses années eu une chronique quotidienne sur les ondes de la radio communautaire où elle sensibilisait la population à la récupération et aux bonnes méthodes pour le faire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources désire souligner l'héritage indélébile que madame Lallier a laissé sur notre région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources nomme son Écocentre - l'Écocentre Muriel Lallier - en l'honneur afin d'honorer le travail de cette femme d'action.

QUE copie de cette résolution soit transmise à la Commission de Toponymie pour officialisation.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR

Un citoyen se questionne concernant les travaux sur le chemin de l'Oiseau Bleu.

AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseiller Jean-Philippe Bachand souhaite bonnes vacances à tous les citoyennes et citoyennes.

Le conseiller Pierre Benoit mentionne quelques mots sur les travaux sur la rue St-Edmond et Lavigne.

Le conseiller René Lachance parle brièvement du Festival des Gourmands qui aura lieu dans le cadre des assouplissements des mesures sanitaires.

Le conseiller Jean Roy annonce que les travaux de la descente de bateau au lac des Trois-Lacs sont terminés.

Le conseiller Alain Roy fait un suivi des travaux du Comité citoyen Alliance Magnésium et Comité de mise en valeur du site Jeffrey.

La conseillère Caroline Payer annonce que les mentions d'honneur d'embellissement sont de retour pour une 4e année.

Monsieur le Maire invite les citoyens à la séance extraordinaire du 12 juillet pour la présentation des états financiers 2020 de la Ville d'Asbestos (Val-des-Sources).

2021-240

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la présente séance soit levée à 18h50.

Adoptée

M. Hugues Grimard, maire

Me Marie-Christine Fraser, greffière